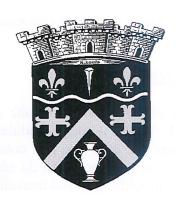
PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2017

<u>La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.</u>

M. LE MAIRE. – Mes chers collègues, il est 18h00, je vais vous demander de bien vouloir vous installer afin que nous puissions ouvrir cette séance en démarrant comme il se doit par l'appel.

Le quorum est atteint.

Il convient tout d'abord d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 9 décembre dernier. Y-a-t-il des demandes de rectifications ou de corrections ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Aucun avis contraire, ni aucune abstention, il est donc adopté.

Vous avez eu connaissance du tableau des marchés publics conclus en 2016.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. – Il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. J'ai eu la candidature d'Elisabeth DELAGE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il une demande de vote à bulletins secrets ? Je n'en vois pas, nous allons donc pouvoir procéder à l'élection d'Elisabeth DELAGE comme secrétaire de séance. Aucun avis contraire, ni aucune abstention, vous êtes donc installée dans vos nouvelles fonctions.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur: Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. <u>Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un contrat d'aménagement régional et adoption de l'échéancier financier prévisionnel</u>

M. LE MAIRE. – Nous allons pouvoir démarrer notre ordre du jour avec l'approbation de la demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du contrat d'aménagement régional que nous déposons. Il s'agit au travers du financement de trois opérations d'investissement : l'extension de l'école de la Sablière, la restauration des Orangeries et la réhabilitation du gymnase Guitton, investissements prévus pour un montant total d'un peu moins de quatre millions d'euros hors taxes, de demander un million d'euros de subventions à la Région. Il s'agit, je pense, d'éléments de bon sens sur des projets qui sont largement attendus, souhaités et utiles pour la commune et que malheureusement, la ville ne serait pas en état de porter sans les aides financières, tant de la Région à travers ce contrat régional que nous sollicitons, que du contrat départemental qui a déjà été accepté par ailleurs. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur l'une ou l'autre de ces opérations ou sur les process ou le contrat régional lui-même? Je n'en vois pas. Je le dis encore une fois, c'est vraiment une délibération extrêmement importante. C'est un million de recette d'investissement sur les exercices 2018 à 2021-2022 selon les phasages qui nous permettra d'avancer sur ces travaux. Je mets donc cette demande de subvention aux voix.

	1	T DITT DITTON OF THE COLUMN
	1. 1. 1. 1.	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN(pvr), Jouda
		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
		COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
	7 1 1 1 1 1	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
	1 / //	COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL(pvr), Jean
	- 2 S R	FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
r regrette de l	11 23 14 16	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie
. Incarred by a public	2017 32	GIRARD
CONTRE	0	ในที่เรียด สเต็ดระบบ 200 แกล การ
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Thierry GUEZO

M. LE MAIRE. – Je vais, avant de passer la parole à Gilles BRANDON vous inviter, mais Claude GARRO vous en reparlera, à découvrir le recueil 2017 des prix Jean-Jacques ROBERT de la nouvelle, qui a été déposé sur vos tables et qui a été fait dans le cadre du festival du livre, mais Claude vous en redira un mot en même temps qu'il attaquera ses rapports et il le fera de manière plus complète que je ne saurais la faire.

Rapporteur: Gilles BRANDON

- 2. Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif fonds propreté
 - M. BRANDON. Bonsoir mes chers collègues. Je vais donc soumettre à votre vote une demande de subvention à la Région qui est liée directement aux problèmes que nous rencontrons avec les dépôts sauvages. Comme vous avez pu le constater, notamment en ville, il y a énormément de dépôts sauvages. On fait des efforts particuliers tout comme le SIREDOM pour installer des plateformes d'apports volontaires et autour de ces plateformes d'apports volontaires, et bien l'on a énormément de problèmes de dépôts sauvages, de cartons etc...Lorsque nous constatons cela, nous envoyons la police municipale et si elle parvient à retrouver un document permettant de tracer l'auteur du délit, un procès verbal est établi et il y a, à la clé, une amende. Il faut que nous allions maintenant plus loin. On va donc installer des caméras de surveillance qui permettront d'identifier et de mieux sanctionner. Par ailleurs, nous mettrons en place des tableaux permettant de suivre l'évolution des procès verbaux, des réquisitions judiciaires et plaintes et le nombre d'interpellations en flagrant délit. Pour pouvoir installer ces caméras, il nous faut un budget de 20 000€. Avez-vous des questions?
 - M. RICHOMME. Bonsoir. Dans votre projet, combien y-a-t-il de caméras et où seront-elles placées ?
 - M. BRANDON. Pour l'instant les emplacements ne sont pas encore définis mais très vraisemblablement, sur les points d'apport volontaire.
 - M. LE MAIRE. Je tiens juste à préciser également en dehors du volet purement protection environnementale qu'a présenté Gilles BRANDON, ça a également un intérêt d'un point de vue sécurité publique puisque ça couvre, si nous obtenons ces subventions, bien évidemment les points d'apport volontaire mais également les pourtours de ces points

d'apport volontaire notamment lorsque l'on parle du parking de la Verville entre autre, ça permet de venir renforcer le maillage de vidéoprotection et donc ce n'est pas la double peine mais un double intérêt.

M. RICHOMME. – A propos de cela, il y a un dépôt d'apport volontaire qui a été supprimé près du parking, en face d'Ormoy parce qu'à mon avis, il y avait beaucoup d'infractions puis aussi peut-être des gênes par rapport aux riverains et ça fait un apport de moins sur notre commune. Est-ce qu'il est prévu de le mettre ailleurs ou est-ce que nous avons un apport de moins?

M. LE MAIRE. – Sur ces questions de point d'apport volontaire, c'est celui du parking de la piscine, parce qu'il me semble avoir entendu Ormoy mais on s'était compris. On a été amené à l'enlever du fait de l'incivilité d'un certain nombre de porcs, je le dis clairement ici, qui font sur le domaine public ce qu'ils ne feraient pas chez eux avec des dépôts massifs, de tous types de déchets, une gêne pour les riverains extrêmement forte. Malheureusement, après un certain nombre de verbalisations, nous avons été amenés à demander au SIREDOM de bien vouloir le retirer tout simplement parce que les riverains ne le supportaient plus. Pour les trois autres points d'apport volontaire de la commune, actuellement deux ne connaissent pas d'incivilités majeures c'est-à-dire ceux du Bel Air et de la Jeannotte. Un rencontre des problèmes un peu plus fort mais à un niveau moindre que celui de la piscine, au centre commercial de la Verville. Celui de la Verville rencontre un problème double, d'une part, en partie lié aux incivilités mais en partie lié également à son succès. On est en pleine zone pavillonnaire et en zone commerçante avec des commerçants qui doivent aussi venir un peu le charger, même si je ne me cache pas derrière un arbre pendant des heures tel l'inspecteur Gadget pour aller prendre les noms ou mesurer les choses, je devrais peut-être, j'aurais certainement des surprises, mais on a des tonnages collectés qui sont extrêmement importants. Donc on a été amené avec le SIREDOM, et ça répond en partie à votre question, à rajouter un container à verres non enterré à côté et on va avoir un deuxième bloc de collecteurs enterrés qui va être installé et qui est en commande. Donc, en fait c'est le quatrième que l'on va récupérer à un autre point. Initialement nous devions avoir sept points de déclinés sur la ville donc, j'ai aussi la possibilité de demander au SIREDOM de réenclencher les trois points sur lesquels il y a avait un engagement. Mon souci est d'attendre de voir si l'on arrive à avoir une normalisation des comportements car même si ce n'est pas l'argent de la commune, je ne veux pas aller demander à un syndicat d'installer pour désinstaller car, à chaque fois, cela a un coût. On a été obligé de le faire sur un point, je n'ai pas envie d'aller le multiplier. Voilà, vous avez je pense tous les éléments sur ce sujet. M. RICHOMME. – Juste une petite remarque pour le Bel Air et pour la Jeannotte, les besoins sont un peu autres car comme il y a énormément d'habitat collectif, ils peuvent aussi ne pas faire le tri et jeter dans leurs propres poubelles. Dans la zone de la Verville, comme vous l'avez indiqué, il y avait deux points, il n'y en a plus qu'un seul et comme c'est une zone pavillonnaire les gens heureusement font un bon tri donc les capacités sont insuffisantes. Par ailleurs, par expérience, je m'aperçois aussi quand je l'utilise, qu'il n'y a

M. LE MAIRE. – C'est le principal problème car effectivement, on est à un point beaucoup plus demandé sur le secteur Levitt, Breguet, Rousset. On a une concentration de 2100, 2200 pavillons en habitat individuel là où quand on parle du Bel Air et de la Jeannotte, même s'il y a de l'habitat collectif, il y a aussi de l'individuel, il n'y a pas une absence d'habitat individuel, il y en a un peu moins sur ce secteur là. Mais le problème principal il n'est pas lié

pas que des déchets ménagers dedans, je veux dire des déchets recyclables dus à un usage

ménager.

au niveau de contenance. Il faut savoir que les bornes enterrées ont des systèmes de puces déclencheurs pour les prestataires de service pour qu'ils puissent venir les ramasser quand ils arrivent à 80/90 % du niveau de la cuve remplie. Le problème est lié à ce qui est vraiment de l'incivisme. D'une part, des gens qui foutent tout et n'importe quoi à côté, on prend ça pour une déchetterie à ciel ouvert, et d'autre part des gens qui, également bloquent les collecteurs, pas tant sur le verre mais sur les collecteurs cartons-emballages, des gens qui ne plient pas suffisamment les cartons et qui les collent de force et qui, du coup, bloquent le dispositif. Qu'est ce qu'il se passe à ce moment-là? Si la cuve n'est pas pleine, en-dessous, le collecteur n'est pas alerté que c'est bloqué puisque le niveau ne monte pas. Les gens qui de bonne foi, veulent déposer, ne peuvent pas le faire et se retrouvent à déposer à côté, créant une gêne assez généralisée jusqu'à ce que les services de la ville ou qu'un habitant le signale aux services de la ville, afin de permettre de débloquer le système. On est véritablement, indépendamment de la pression et du besoin, lié à ce qui est, ni plus ni moins, qu'un comportement incivique ou au respect du minimum de règles basiques qui font que l'on arrive à vivre ensemble dans une commune.

M. BRANDON. – Je voulais vous préciser quelque chose concernant le point d'apport volontaire de la Verville. Ce point d'apport volontaire draine aussi des dépôts sauvages de gens qui n'habitent pas forcément en périphérie de l'installation. J'ai eu l'occasion le 24 décembre de prendre sur le fait quelqu'un qui habitait du côté de la piscine et comme on avait supprimé le point d'apport de la piscine, et bien cette brave dame venait déposer ses ordures ménagères à la Verville.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à l'unanimité

Adopte a l'unanim		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN(pvr), Jouda
	190 09 4	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
fr zastrikanina ngal	995 pb 8	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
i swaft lib jper	is hadaiya	RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
egs acceptants in	al so my	HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
ile is muthalis sus	a ir pan la	COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL(pvr), Jean
d Oubline to rustien	et not not	FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
item salà econo e le salatroles el e	n iup ai	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	0	(36) to mongicinum altera con occurri et conco con con-
ABSTENTION	0	strugged til streta gress oldir, et esse haro esse en amelle esse en en
ABSENT	1	Thierry GUEZO

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

3. <u>Débat d'Orientations Budgétaires</u>

M. GARRO. – Bonsoir chers collègues, je vais avoir l'honneur de vous faire le rapport sur nos orientations budgétaires 2017, exercice traditionnel de la procédure budgétaire. Notre budget 2017 sera voté le mois prochain et sera influencé par le contexte économique général, dont les grandes lignes ont été rappelées dans le document que vous avez reçu avec

la convocation, et par les dispositions législatives et réglementaires, telle que celles contenues dans la loi de finances. Le DOB que je vais vous présenter ce soir intègre les données disponibles à ce jour, en matière de recettes et de dépenses, en fonctionnement comme en investissement. A ce stade de la procédure, nous ne connaissons pas encore le montant exact de certaines allocations et attributions, ni surtout les bases des impôts locaux pour 2017 (taxes foncières, taxes d'habitation et taxe foncière non bâtie). Il s'agit donc ce soir de vous relater des prévisions fondées sur les résultats antérieurs pour certains postes, de l'intégration d'attributions déjà notifiées ou du résultat de calculs de probabilités. En tout état de cause, notre budget traduira la politique que nous voulons mener en 2017, en fonction des moyens dont nous disposerons. Ce budget intègrera tout d'abord les résultats du compte administratif 2016, dont nous avons les résultats provisoires à ce jour : en investissement, un déficit de 43 121€ et en fonctionnement, un résultat positif de plus de 518 000€. Cette année encore notre budget sera fortement impacté par la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat en matière de dotations et sa politique d'augmentation des prélèvements. Les missions dévolues aux communes restent toutefois les mêmes, quand il n'y a pas création de nouvelles obligations comme ce fut le cas pour la réforme des rythmes scolaires par exemple. Je vais vous fournir des indications en commençant par notre projet de budget de fonctionnement qui devrait s'établir pour 2017 à hauteur d'environ 19 millions d'euros, ce qui est comparable au budget réalisé au cours de l'exercice 2016. Concernant ce budget de fonctionnement, je rappellerai qu'il est alimenté principalement par 3 grandes catégories de recettes : les attributions de l'Etat et d'autres collectivités publiques ou privées, le produit des services rendus à la population, les impôts et taxes dont les impôts directs locaux. Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis 2013, les 3 dotations principales (DGF, DSU et DNP) sont passées de 2,3 millions à 760 000 euros, soit une diminution drastique de 64%. Entre 2016 et cette année la baisse de recettes de ces dotations sera de près de 400 000 euros. Dans le même temps, deux contributions vont affecter négativement notre budget : le FPIC qui lui est passé de 53 000 euros en 2013 à 303 000 euros cette année (notification reçue de la CCVE), soit une hausse de 470% sur la période, et une augmentation de 26 000 euros sur l'année 2016. Enfin, notre budget aura à prendre en compte une cotisation «exceptionnelle» au SIARCE qui affectera notre budget de plus de 500 000 euros mais qui sera heureusement entièrement neutre pour les habitants, j'y reviendrai tout à l'heure. Ces simples données expliquent que par rapport à 2016, et à budget de fonctionnement égal, nous avons un besoin de compenser environ 1 million d'euros. Face à cette situation et afin de bâtir un budget équilibré et satisfaisant pour faire fonctionner les services et rendre les services à la population, nous disposons de plusieurs leviers qui peuvent être maniés séparément ou ensemble : la réduction des dépenses de fonctionnement, le ralentissement des investissements, la hausse des tarifs municipaux et (ou) celle des nos impôts locaux d'autre part. Dans ce second cas, la cible sera alors le consommateur ou le contribuable, ou les deux à la fois. Pour limiter ces désagréments, nous nous sommes attachés dans un premier temps à agir sur les frais de fonctionnement, forcément élevés dans une commune de 14 000 habitants, qui possède de nombreux bâtiments administratifs, culturels, sportifs, scolaires, à faire vivre avec 64 kilomètres de voirie à entretenir, qui a une vie culturelle, sportive et associative riche car nous avons plus de 100 associations, et qui emploie 375 agents. Concernant les dépenses, à Mennecy comme dans toutes les communes de France, le poste le plus élevé concerne les frais de personnel. Chez nous, cela provient principalement de la jeunesse de notre population qui génère des emplois de crèches, d'assistance maternelle, de garderie scolaire et périscolaire, de cantines, de centre de loisirs, voire d'encadrement de la maison des jeunes. Nous avons également des habitants exigeants en matière d'offre culturelle et notre Conservatoire à rayonnement communal propose de nombreuses disciplines et est aussi un gros consommateur d'heures de cours. Nous devons prendre en compte aussi chaque année les instructions légales en matière de gestion du personnel et de rémunération de nos agents : avancements de grades et d'échelons, revalorisations de carrière, cette année ce sont les cadres A et C qui sont concernés. Nous nous sommes fixés comme objectif de contenir ce budget qui représente environ 60% du budget de la commune en fonctionnement, dans les limites de 2016, où nous avons réalisé 11,6 millions d'euros de dépenses de RH. Ainsi, nous allons être conduits à prendre différentes mesures contraignantes à divers titres : non reconduction de certains contrats, non remplacement de titulaires partis ou devant partir à la retraite, renoncement à des embauches prévues, réorganisation de certains services par redéploiements internes. Dans le même temps, le régime indemnitaire des agents les mieux rémunérés sera réduit, et les indemnités du Maire et des adjoints seront diminuées. Le second poste de fonctionnement important, ce sont les charges à caractère général, cela regroupe l'ensemble des frais de fonctionnement de la ville et des services (achats, prestations de services, fluides, consommations, assurances, contrats, locations, maintenance...). Chaque année, notre objectif est de réduire ce poste en cherchant toujours à faire des économies partout où cela est possible. Il devrait s'élever cette année à 4,7 millions environ et représenter 24,5% du budget. Mais, sans la prise en compte de la cotisation exceptionnelle au SIARCE, qui sera compensée par ailleurs, ce chapitre serait en diminution de 350 000 euros sur le réalisé 2016. Cela traduit un effort conséquent de réduction des coûts dans chaque service ainsi que du report ou de l'allègement de certaines manifestations. Les autres charges de gestion courante, inscrites au chapitre 65 concernent principalement les subventions et les indemnités des élus, elles seront également en diminution et devraient s'établir à 560 000 euros. Les charges financières inscrites au chapitre 66 concernent les intérêts de la dette. Elles diminuent également et passeront sous la barre des 1 million. En matière de recettes, les dotations attendues sont estimées à ce jour à 2,2 millions d'euros ce qui traduit une baisse, hors FDTP dont nous ne savons pas s'il sera reconduit, d'environ 600 000 euros sur 2016. Pour compenser, nous prévoyons entre autre une réévaluation de certains tarifs dans les prestations rendues à la population dans les domaines culturels, sociaux ou sportifs avec éventuellement un réaménagement du quotient familial. Les impôts et taxes progresseront de 800 000 euros, avec une augmentation sur les centimes destinée à compenser la cotisation que nous devons cette année payer directement au SIARCE. Cette opération sera indolore pour les habitants puisqu'en contrepartie la cotisation n'apparaîtra plus sur leurs feuilles d'imposition. Concernant notre budget d'investissement, nous nous cantonnerons là aussi au règlement des dépenses obligatoires, à la poursuite des travaux déjà entrepris et à l'engagement de projets et acquisitions qui sont pour nous prioritaires. Nous inscrirons bien évidemment les crédits nécessaires au paiement de la dette : 1,6 million d'euros et nous achèverons les travaux en cours qui sont à la clôture de l'exercice 2016 d'environ 600 000 euros. Parmi les principaux dossiers qui seront retenus, le secteur scolaire tient une place importante et sera doté des crédits nécessaires à la poursuite des travaux d'agrandissement de l'école de l'Ormeteau, et à la réfection de la cour, ainsi qu'à la création d'une évacuation de secours à l'école de la Sablière. Seront également inscrits des crédits d'équipement en matériel et mobilier pour toutes les classes de nos écoles. Dans le cadre du contrat de territoire la première tranche de travaux de construction du nouveau garage sera lancée, ce déménagement devant permettre l'extension de l'école de la Sablière où nous créeront 4

salles et un réfectoire, chantier qui débutera en 2018. En matière d'urbanisme, nous procèderons à l'acquisition auprès de la SORGEM du terrain destiné à recevoir le cinéma d'initiative privée qui va être implanté sur la ZAC de Montvrain II. D'importants travaux de voirie seront entrepris comme la réfection de la rue du Maréchal Leclerc ou la mise aux normes des trottoirs avenue de Neufville et boulevard de la Verville. La sécurité, active et passive sera améliorée par l'installation de nouvelles caméras, par des aménagements routiers comme marquage de piste cyclable, réfection du revêtement de chaussées, mise en place de ralentisseurs, de signalétique ou encore de renforcement de l'éclairage public. Globalement l'enveloppe dédiée à l'investissement devrait avoisiner les 5 millions d'euros. dont 2,8 millions d'euros de dépenses nouvelles. En recettes nous pouvons compter : sur le report de recettes de l'exercice 2016, sur le FCTVA et la taxe d'aménagement, sur des subventions de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, ou de la DRAC, sur des subventions du département dans le cadre du contrat de territoire, sur des versements à titre divers d'organismes privés : Fondation du patrimoine, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers (PUP), CCVE, sur des produits de cession, sur l'affectation de fonds propres par virements de la section de fonctionnement, c'est notre autofinancement. Le montant attendu, incluant les amortissements, est d'environ 4 millions d'euros. Le besoin en financement complémentaire est d'environ 1 million d'euros. Il sera couvert par un emprunt d'équilibre qui sera inférieur ou égal au remboursement en 2017 du capital de notre dette. D'ici au 7 avril, nous allons affiner le budget dont je viens de vous retracer les principales orientations. Les grandes masses de dépenses en fonctionnement sont aujourd'hui relativement stabilisées; notre programme d'investissement est pratiquement arrêté. En recettes de fonctionnement, nous attendons de connaître les bases réelles d'imposition 2017, afin d'arrêter les taux, le montant de diverses allocations et compensations à caractère fiscal, ainsi que le montant exact de la DGF. Si les recettes sont supérieures à la prévision actuelle, cela donnera un meilleur résultat d'exploitation et nous permettra de dégager un autofinancement plus conséquent que celui que nous avons pour l'instant en vu et donc d'emprunter moins. Et maintenant, chers collègues, le débat est ouvert.

M. LE MAIRE. - Y-a-t-il des interventions? Je sais que le rapporteur a été particulièrement complet et exhaustif sur ce qui était possible à ce stade et avec les éléments financiers dont nous disposons, de dire de ce budget. Un budget sur lequel moi je souhaite revenir sur 2 ou trois points. Il est présenté dans un contexte extrêmement difficile puisque les baisses de dotations dont on nous disait que la diminution devait diminuer, ne diminue quasiment pas, impactant encore extrêmement durement la commune puisque l'on est à quasiment 2 millions d'euros d'écart, en terme de perte de recette dans l'espace de 3 ans, à compenser. A cela vient s'ajouter une augmentation mécanique du volet RH, renforcée par les dispositifs pris en fin d'année par le gouvernement notamment concernant les points d'indices, qui viennent renforcer l'effet du GVT sans effort structurel porté par la commune. Dans ce contexte, les orientations qui sont portées aujourd'hui devant vous sont extrêmement volontaristes puisqu'elles consistent à faire un effort structurel sur le budget de fonctionnement de la commune de manière à pouvoir non seulement préserver l'avenir dans un contexte rendu extrêmement lourd par les décisions gouvernementales de ces 3 dernières années et d'autre part, à nous permettre de garder un niveau d'investissement important. En effet, sur cette année, nous financons l'ensemble des projets structurant pour la commune notamment dans le secteur du scolaire au travers du chantier de l'Ormeteau, en préparant les chantiers de l'école de la Sablière, au travers du déplacement du garage et puis en

enclenchant l'ensemble des travaux de voirie et de sécurité attendus et sur lesquels nous avons obtenu des financements, le tout en désendettant la commune puisque le montant total emprunté sera non seulement inférieur au montant global remboursé en terme de capital, mais le sera qui plus est, à des taux plus faibles. Les taux d'emprunt qui sont légèrement entrain de remonter cette année, sont extrêmement plus faibles que les taux moyens sur lesquels nous remboursons, qui sont des emprunts contractés il y a 2, 3, 5, 10 ans pour certains d'entres eux ou l'on pouvait avoir encore des taux moyens de l'ordre de 4 à 5%; donc non seulement le capital emprunté sera plus faible que le capital remboursé, mais le montant d'argent emprunté cette année nous coûtera moins cher. Voilà les quelques points sur lesquels je souhaitais repointer le curseur car il y a eu un travail extrêmement important fait par l'ensemble des élus de la majorité et des services de la ville sous la houlette de Claude GARRO, l'Adjoint aux Finances et de ses services, et avec un effort extrêmement important de la part de l'Adjoint au Personnel et de ses services. Toujours pas de demandes de prise de parole? Nous allons donc pouvoir considérer que le débat a eu lieu. Les modifications de législation nous imposent, ce qui est d'ailleurs une aberration, de voter sur le débat d'orientations budgétaires. Que l'on vote sur un budget, c'est une chose, on sait ce qu'il y a dedans, voter sur un débat pour dire qu'il a eu lieu ou pas... donc je vous laisse libre de vos votes même si je ne considère pas que ça ait la moindre valeur. C'est ce que l'on appelle la simplification administrative dans ce pays qui chaque année progresse.

M. RICHOMME. – Sur le DOB, ce n'est pas un prend acte?

M. LE MAIRE. – C'était un prend acte jusqu'à maintenant, mais je préfère vous faire voter parce que les dernières modifications réglementaires sous-entendent que nous puissions devoir voter. La CCVE nous a fait voter et nous avons, dans une autre enceinte à la Région, également voté. Effectivement, j'étais resté jusqu'à l'année dernière sur des donnés actes et cette année dans les DOB qui ont d'ailleurs été rebaptisés ROB, il y a un certain nombre de pièces annexes que l'on nous demande de joindre et je crains qu'il nous faille voter. Je préfère par prudence. Au pire, nous aurons voté pour rien mais en tout cas que l'on ne nous dise pas que le débat ne s'est pas tenu et que cela ne fasse pas une clause d'annulation du budget dans un mois qui pour le coup, quoi que l'on puisse en dire, serait catastrophique pour la ville.

Adopte a la majori		
	rista a	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
-		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	26	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
r doca maconino		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
des besitte accur		COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
o agra II no		Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
		COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
CONTRE	0	A STAN AND STAND AND AND AND AND AND AND AND AND AND
	7 M	Christian RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane
ABSTENTION	6	MARTIN, Jean FERET (pvr), Julien SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD
ABSENT	1	Thierry GUEZO

4. <u>Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de conclure avec la société Cinéma Confluences Mennecy SAS un Bail Emphytéotique Administratif d'intérêt général portant sur la création d'un complexe cinématographique</u>

M. GARRO. – La délibération suivante concerne la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif d'intérêt général avec la société Cinéma Conflences Mennecy SAS. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois et je vous ai rappelé dans le cadre du DOB que nous acquerrons prochainement le terrain où sera implanté ce cinéma. Ce terrain appartiendra à la commune qui, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif le remettra à l'exploitant du cinéma, qui lui-même construira les salles sur ce terrain. Ca se passera sur la ZAC de Montvrain II, en face l'actuel Grill, à côté de la route du Grill. Le terrain fait 5 000 m², il sera acquis auprès de la SORGEM qui est l'aménageur. Le loyer annuel est de 500€ hors taxes plus 0,1% hors taxes également du CA annuel de cette société d'exploitation cinématographique. La société a déposé son permis de construire, accordé le 21 décembre dernier, l'avis des domaines est conforme à nos chiffres, la durée du bail est de 25 ans, et la date limite pour que démarre l'exploitation a été fixée au 31 mars 2018.

M. LE MAIRE. – Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Les travaux concernant ce cinéma démarreront le mois prochain au terme des délais de purge contre les permis de construire.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adonte à la majorité

Adopte a la majori	t C	a patential of a little of a language of the far well and a real color of the little of the language of the la
POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET (pvr)
CONTRE	0	···
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD
ABSENT	1	Thierry GUEZO

- 5. <u>Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 pour la mise aux normes et création des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite sur le quartier des Levitt : avenue de Neufville</u>
 - M. GARRO. Deux autres délibérations dont une qui va être retirée. Il s'agit de la demande de fonds de concours auprès de la CCVE pour le petit patrimoine touristique. Nous avions pensé à la restauration de l'abreuvoir dans le Parc de Villeroy. Il se trouve que l'attribution de la subvention par la CCVE nécessite que les travaux soient faits dans l'année. Donc comme nous ne pensons pas réaliser ces travaux en 2017, nous reportons cette délibération de demande de subvention et on vous la représentera l'an prochain, si nous inscrivons cette opération au budget 2018. Concernant la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la mise aux normes et création des trottoirs pour les personnes

à mobilité réduite sur le quartier des Levitt : avenue de Neufville, cela fait partie des projets qui seront inscrits à notre budget et dont je vous ai parlé tout à l'heure. La réserve parlementaire permet de diminuer la part d'autofinancement de la collectivité. L'an dernier, nous avons bénéficié de la réserve du Député Franck MARLIN pour les travaux de la Porte de Paris à hauteur de 4 000€ et du sénateur Jean Vincent PLACE pour les travaux de voirie de la rue du Puits Massé, à hauteur de 7 000€. Cette année, nous allons solliciter le sénateur Vincent DELAHAYE pour une participation à la mise aux normes et la création de trottoirs, avenue de Neufville. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération, Adopte à l'unanimité

Adopte a l'ullalilli	HE	
		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
	- A	Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
	1 10 10 10	POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
o martin diffusi Zani	B 7700	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
errog abote ance a	or mak	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
Professional Salar	inani ma	RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
is male suggested to	viru)ms@b	HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
William A. C.	SGUTE (188	COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean
e i ze de arengo ejaki fi	thejam s	FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
ra in kanasab arang	resource d	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie
		GIRARD
CONTRE	0	ester Ath popular passaggue a un escala establista de la presidente
ABSTENTION	0	Institutione on log connected in parameters in the
ABSENT	1	Thierry GUEZO

III. <u>URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE</u>

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

6. Dénomination de voirie du programme immobilier « Les Jardins de Mireille » de la SAS CITIC – Rue des Vives Eaux

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit de dénommer la voirie du programme immobilier « Les Jardins de Mireille », qui se trouve dans la rue des Vives Eaux. Nous vous proposons de dénommer cette voirie : Jean-Michel DELANNEY qui est un personnage historique puisqu'il s'agit du premier Maire de la commune de 1790 à 1791 mais il était également le curé de la commune.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

M. LE MAIRE. – J'inviterai les uns et les autres à aller se repencher sur les publications de « Mennecy et son Histoire », mais c'était un personnage haut en couleur qui fait partie de ces personnages dont la vie peut être assimilée à des romans.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

		Jean-Philippe	DUGOIN-CLEMENT,	Annie	PIOFFET,
POUR	32	POTTIEZ, San	ARD <i>(pvr)</i> , Anne-Marie Dedrine LEROTY, Claude ain LE QUELLEC, Xav	GARRO), Elisabeth

		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	enere a l'amandenisi
ABSENT	1	Thierry GUEZO

7. Opposition sur le transfert à la Communauté de Communes du Val d'Essonne (C.C.V.E.) de la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme

Mme DOUGNIAUX. — La loi ALUR impose de transférer à la Communauté de Communes, les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. Comme nous souhaitons garder cette compétence et garder notre compétence en matière de plan local, nous voulons nous opposer à ce transfert. Sachant que si 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes de la communauté de communes s'y opposent, la compétence ne sera pas transférée. Sachant également, qu'une majorité des communes de notre communauté de communes ne souhaitent pas ce transfert. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

M. LE MAIRE. – Juste pour compléter le propos d'Anne-Marie, c'est l'intégralité des communes de la communauté de communes qui ne souhaitent pas le transfert donc c'est une délibération de refus qui est prise en bonne intelligence entre les 21 communes et la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adonte à la majorité

Auopte a la majori		
17 1 1 1		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	28	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
		COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
		Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
		COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien
		SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane
CONTRE		MARTIN, Jean FERET (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Thierry GUEZO
	•	·

8. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable concernant le ravalement des façades et la rénovation des menuiseries extérieures de la mairie Monique SAILLET située 65 boulevard Charles de Gaulle à Mennecy

Mme DOUGNIAUX. – Donc maintenant, une autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable concernant le ravalement des façades et la rénovation des menuiseries extérieures de la mairie Monique SAILLET, cette mairie n'étant pas en très bon état. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Adopte à l'unanim	iite	
. 37 Tr 23 43 drug	jek we	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
l this egg has	peopelpy	Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
eric for a deletal.	igos 5 zog	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
is it informationed	b supject	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
o oine magne	en Rébons I	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
. no alovi	rola et Ca	RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
		COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean
		FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
nie PPOST	A 7	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie
		GIRARD
CONTRE	0	LINEX Sandana LEROTY.
ABSTENTION	0	DESCRIPTION AT MARK STORY
ABSENT	1	Thierry GUEZO

9. Echange parcellaire entre la SCI BP MIXTE et la commune de Mennecy

Mme DOUGNIAUX. – Maintenant, il s'agit d'un échange parcellaire entre la SCI BP MIXTE donc la Poste, et la commune de Mennecy. Nous avons constaté un problème parcellaire entre le bureau de poste et l'ancien Centre des Finances Publiques de Mennecy. En effet, une partie du bâtiment de la Poste se situe sur l'emprise de la parcelle qui appartient à la commune et une partie de l'ancien bâtiment du Centre des Finances Publiques se trouve sur l'emprise de la parcelle de la Poste. Sur le plan, la commune acquerra 3 lots, le lot F, G et J pour 260 m² et la Poste récupérera en échange les lots D et I pour 260 m² donc pour exactement le même métrage. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
ed to 2 Jahr Leight 1		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
онлаконова эврано	ghteste si	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
, It diffusions as	seed to ad	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
Company of the money	tess mathematic	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge

		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	0	adentificas tacades et la rémocation des menor en a
ABSTENTION	0	cillica certe sedide a etant pas on três bor. Chii
ABSENT	1	Thierry GUEZO

Rapporteur: Alain LE QUELLEC

10. <u>Modification statutaire conformément à la loi NOTRe et extensions statutaires relatives aux compétences action sociale d'intérêt communautaire et développement durable de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (C.C.V.E.)</u>

M. LE QUELLEC. – En effet, c'est une loi qui a fait l'objet d'un vote récent au Conseil Communautaire du 13 décembre 2016, qui a validé et approuvé cette décision. A nous maintenant de faire la même chose puisque c'est dans la règle logique de la démarche. Pour le reste, c'est du transfert de compétences. Il y en aura d'autres après mais pour le principe, il s'agit d'approuver cette délibération. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à l'unanimité

Adopte a l'ullallilli		
POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie
CONTRE	0	GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Thierry GUEZO

IV. AGENDA 21

Rapporteur: Jouda PRAT

11. <u>Convention de partenariat entre la ville de Mennecy et l'Agence Pôle Emploi de Corbeil-Essonnes</u>

Mme PRAT. – La ville de Mennecy a adopté à l'unanimité le 20 décembre 2013 son Agenda 21 qui comprend un programme d'actions et dans l'axe stratégique écocitoyenneté et cohésion sociale, il y avait le besoin de renforcer les solidarités et le vivre ensemble. Il y a eu une action qui a été mise dans ce programme, il s'agit de mettre en place un dispositif

d'aides et de tutorats de demandeurs d'emploi et à cet effet, un club de parrainage a été créé. Nous avons à peu près 15 personnes pour le moment. Ce parrainage est une relation tripartite et il y aura un engagement de parrainage qui sera signé entre le parrain bénévole, le parrainé et le référent emploi et pour cela une convention de partenariat entre la ville de Mennecy et l'Agence Pôle Emploi de Corbeil-Essonnes doit également être signée. Il vous est demandé de bien vouloir adopter cette convention de partenariat entre la ville de Mennecy et l'Agence Pôle Emploi de Corbeil-Essonnes. Je tiens à signaler que nous avons très très bien travaillé avec Pôle Emploi, qu'ils sont venus à Mennecy pour faire une réunion et une présentation aux différents parrains et nous avons eu plusieurs réunions pour préparer cette convention. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à la majorité

n. db 22b andro	e bij web	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
	a oxected	POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	30	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
	d'i she	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
o resumiciona zastrante	u est in	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
se 4. Prodesto seas	ista victorii	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
		COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian
		RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN,
	Section 1	Jean FERET (pvr)
CONTRE	0	MerinActivenCDIARECSE glomost
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD
ABSENT	1	Thierry GUEZO

V. <u>SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE</u>

Rapporteur: Annie PIOFFET

12. Convention entre la commune de Mennecy et l'association Gymnastique Club de Mennecy Mme PIOFFET. — Cette délibération concerne la convention entre la commune de Mennecy et l'association Gymnastique Club de Mennecy. La commune souhaite soutenir l'association de Gymnastique Club, la gymnastique aux agrès du club de Mennecy qui a pour objet de promouvoir la pratique sportive et donc la gymnastique. Une convention en définit les modalités. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

	200	
		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
est du Ches Ressu	Digated.	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
are, le Cloy Remai	Hoob il	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
	ral Iv Loy	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
e a sable teres i	0.01.400.2.3	RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra

	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	0	in any voctoic surface convention de part mar.
ABSTENTION	0	ile Engelol de Cochell Essenges, le tiens te iguelle en
ABSENT	1	Thierry GUEZO

VI. <u>SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE</u>

Rapporteur: Jean-Marc RITA LEITE

13. <u>Sollicitation d'une aide au titre de la politique départementale dans le domaine des déchets 2013-2017 auprès du Conseil Départemental de l'Essonne</u>

M. RITA LEITE. – Chers collègues, bonsoir. Je vous propose ici une délibération concernant la sollicitation d'une aide au titre de la politique départementale dans le domaine des déchets 2013-2017 auprès du Conseil Départemental de l'Essonne. C'est une délibération qui demande une subvention à hauteur de 30% sur des travaux maximum de 15 000€, ce qui représente donc 4 500€ sur tout ce qui pourrait avoir trait aux déchets. Avezvous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Adopte à l'unanimité

Adopte a l'unanim		A Prince paper on a
POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
CONTRE	0	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Thierry GUEZO

Rapporteur : Marie-José PERRET

14. Ajustement de la carte scolaire rentrée 2017

Mme PERRET. – Bonsoir à tous. Il convient de modifier la carte scolaire afin de rééquilibrer les secteurs entre les écoles maternelles, celle de la Jeannotte et du Clos Renault. La maternelle Jeannotte étant en sureffectif en comparaison de la deuxième, le Clos Renault qui chaque année dispose de places vacantes. Il vous est proposé d'intégrer certaines rues dans le schéma de manière à ce que les élèves qui habitent ces rues puissent aller à l'école

du Clos Renault et non plus à l'école de la Jeannotte. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Adopte à l'unanim	ité	DRIED REPORT
		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
		COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
		Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
a foreign in all a	7 T T T T	HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
	attore sk	COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean
	13 shuali	FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
Aught Micales	resistent/X	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie
100 March 1997		GIRARD
CONTRE	0	SHINGER back airest one of the
ABSTENTION	0	3 (modes)(8 - SEELE ALVA ALVA
ABSENT	1	Thierry GUEZO

VII. PERSONNEL

Rapporteur: Xavier DUGOIN

15. <u>Abrogation de la délibération créant un poste d'attaché territorial à temps non complet</u> (5 heures hebdomadaires)

M. DUGOIN. — Un premier rapport qui consiste à suivre la Préfecture qui nous demande une abrogation d'une délibération compte-tenu du fait qu'on ne peut pas créer des emplois à temps non complet en recourant à un agent contractuel sur ces postes. Donc, il nous est demandé de délibérer sur ce point pour suivre la Préfecture. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
anc Profil	(A) . Th	POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	32	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
Aldko, "Disahatis"	Si - abadi	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
DECODE, Joursel	haivpići i	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
sal SSA, Carina	bhla A.	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
RANDON, Ichi	E authority	RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
	3-360 A.O.	HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
CPVAGE. Sandar	diana 3a	COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean
print (, lighted)	CRAUDI	FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr),
accol (75017)	-damsY	Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie
		GIRARD

CONTRE	0	. It established aloos to shire mental figures the op-
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Thierry GUEZO

16. <u>Création de deux postes en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE)</u>

M. DUGOIN. – Le rapport suivant, c'est la création de deux postes en CUI-CAE. Donc comme vous l'avez vu, il s'agit de permettre de lutter contre le chômage et d'accompagner deux demandeurs d'emploi dans une démarche d'insertion professionnelle. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Adopte à l'unanimité

Adopte a l'unanim	ite	34-7-8-3-20 (A)
POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET(pvr), Christian RICHOMME, Annette GILLES(pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI(pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	0	(zadah molecul ey)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Thierry GUEZO

17. Création de deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet (29H30)

M. DUGOIN. – Il s'agit de deux postes pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à la majorité

DUGOIN-CLEMENT, Jean-Philippe Annie PIOFFET. Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda **POUR** 28 PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD

CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET (pvr)
ABSENT	1	Thierry GUEZO

18. <u>Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3h hebdomadaire)</u>

M. DUGOIN. – C'est pour notre conservatoire de musique. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à la majorité

raopte a la majori		
		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
	energy les	Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	28	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
	The second second	PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
	Tarana Sanda	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
	Protect Filler	Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
		COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien
		SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane
ADSTENTION	+	MARTIN, Jean FERET (pvr)
ABSENT	1	Thierry GUEZO

19. Mise à jour du tableau des effectifs

M. DUGOIN. – Il vous est demandé de valider la mise à jour du tableau des effectifs et des suppressions de postes. En fait, il s'agit d'un toilettage que nous faisons régulièrement qui a été vu et validé en CT à l'unanimité, il y a quelques jours. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET,
		Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis
		POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth
POUR	28	VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda
		PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Carina
	,	COELHO(pvr), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-
		Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge
		RAYNEL(pvr), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra
		HARTMANN(pvr), Christian BOUARD(pvr), Christine
		COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien
		SCHENARDI (pvr), Valérie GIRARD

CONTRE	0	2113
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET (pvr)
ABSENT	1	Thierry GUEZO

M. LE MAIRE. – Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. Je vous donne rendez-vous le 7 avril pour notre prochain conseil.

La séance est levée à 18h50.

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT Maire de Mennecy

Conseiller Régional